

**Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2024 à 20h00**  
**au bâtiment de la Léchère 2b**

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 57 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal incorpore.  
La majorité est à 29

A partir du point 2 : 58 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal incorpore.  
La majorité est à 30

A partir du point 3 : 59 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal incorpore.  
La majorité est à 30

Excusés : M. Rodolphe Aeschlimann, M. et Mme Roger et Ginette Vienne

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 22 novembre 2024, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Martine Rebetez et M. Siméon Berset sont nommés scrutateurs.

Concernant le point 4 du tractanda (Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu, la fortune et les prestations en capital des personnes physiques de 89% à 84% de l'impôt cantonal de base), M. le Président répond à M. Frédéric Bracher que les coefficients et taux votés restent valables jusqu'à leur modification. Une éventuelle modification du coefficient s'appliquera donc dès 2025.

Aucune autre remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

**Tractanda :**

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024**

**2. Présentation du plan financier**

**3. Présentation générale du budget**

**4. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu, la fortune et les prestations en capital des personnes physiques de 89% à 84% de l'impôt cantonal de base**

4.1.1 Présentation

4.1.2 Rapport et préavis de la commission financière

4.1.3 Approbation

**5. Budget 2025**

5.1 Budget du compte de résultats

- 5.1.1 Présentation
- 5.1.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 5.1.3 Approbation

## 5.2 Budget du compte des investissements

- 5.2.1 Présentation

## 5.3 Remplacement et redimensionnement d'un collecteur d'eaux claires à la route du Prey

- 5.3.1 Présentation
- 5.3.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 5.3.3 Approbation

## 5.4 Mise en place de Moloks – Centre village et édilité

- 5.4.1 Présentation
- 5.4.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 5.4.3 Approbation

## 5.5 Valorisation du centre du village – Aménagement de la place du restaurant

- 5.5.1 Présentation
- 5.5.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 5.5.3 Approbation

## 5.6 Vote final du budget du compte de résultats et du compte des investissements

## **6. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets**

- 6.1 Présentation
- 6.2 Rapport et préavis de la commission financière
- 6.3 Approbation

## **7. Modification des statuts des services de logopédie, psychologie et psychomotricité**

- 7.1 Présentation
- 7.2 Approbation

## **8. Informations communales**

## **9. Divers**

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024**

M. le Président fait savoir à l'assemblée que M. Frédéric Bracher, par l'envoi d'un mail en date du 8 décembre 2024, demande une modification du procès-verbal. Ci-dessous, la demande de modification :

*Il est mentionné dans le projet du procès-verbal que « le Conseil communal a bien compris qu'une majorité de l'Assemblée communale n'était pas d'accord avec sa vision sur le taux dynamique ».*

*Selon moi, cette formulation relève d'une interprétation du Conseil communal, étant donné que la question d'un taux fixe ou dynamique n'a jamais été réellement débattue en Assemblée (ni soumise à un vote). Avec la proposition de Georges Lugon, la majorité s'est certes exprimée en faveur d'une autre conception du taux dynamique, à savoir un taux modulable en fonction des résultats, et non binaire 89 ou 79. Selon moi, les 35 citoyen-nes présents lors de l'Assemblée de mai 2024 ont simplement émis le souhait d'un dynamisme autre que celui proposé par la vision du Conseil communal. Seul un vote consultatif pourrait constituer une démarche pour clarifier les attentes réelles et répondre précisément à ce point. Sans cette consultation, il est impossible de conclure qu'une majorité de l'Assemblée s'est opposée au taux dynamique. Aussi, je suggère simplement une*

*reformulation neutre du passage, par exemple : « Le Conseil communal a bien compris que sa vision sur le taux dynamique est remise en question. ».*

M. le Président indique que dans le procès-verbal validé de l'Assemblée du 14 mai, le Conseil communal a clairement dit que le canton était très réticent quant à cette pratique, et avait déjà interdit à certaines communes de pratiquer de la sorte. La commune de Granges passait entre les gouttes, car ce taux dynamique était stable. Toutefois, en votant la proposition de M. Georges Lugon, l'Assemblée prenait le risque de mettre fin au taux dynamique, ce qui s'est confirmé par la suite. Cette phrase est donc conforme à la réalité et à ce qui a été dit. Le procès-verbal ne sera donc pas modifié.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024 est soumis au vote et est approuvé par 51 oui et 6 absentions.

## **2. Présentation du plan financier**

Mme Christine Varone présente le plan financier 2025-2029 qui a été établi avec un coefficient de 84%.

La planification telle que connue à ce jour laisse apparaître une situation encore supportable pour nos finances à moyen terme, bien que se dégradant. Le déficit prévu passerait de -4,1% en 2025 à -9,9% à l'horizon 2029. La planification tient compte notamment de l'augmentation des charges de transfert, des amortissements et des intérêts et a été établie avec un coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 84%. Elle n'évolue pas de manière négative par rapport à la précédente.

Les transformations des bâtiments du RSSV (investissements en cours) sont déjà intégrées au niveau du compte de résultats, raison pour laquelle elles ne sont pas indiquées au niveau des investissements.

À l'échelle communale, tous les investissements planifiés sont inventoriés, dont certains non encore chiffrés, les variantes et analyses n'étant pas arrêtées.

À moyen terme, au niveau du district, des investissements pour l'agrandissement du cycle d'orientation et pour la réalisation de la piscine seront encore à considérer. Cela pourrait nécessiter une priorisation des investissements, tant au niveau communal que de notre district. Il convient de rappeler que l'ACV a élaboré dès 2023 une planification financière consolidée intégrant les 3 associations du district (RSSV, ASSCOV et ACV).

Selon les décisions prises impactant l'ensemble des charges de transfert, la situation pourrait se péjorer et diminuer en conséquence la marge de manœuvre communale. Ce constat pourrait être atténué par les projections de population qui tendraient à modifier les clés de répartition. Pour le district, le taux de participation de Granges à la clé veveysanne (*actuellement de 4.456%*) serait revu à la baisse au profit de Châtel-St-Denis.

En conclusion, nous constatons que le déficit prévu pour 2025 s'élève à Fr. 192'339.00 (-4.1%) pour atteindre Fr. 524'639.00 en 2029 (-9.9%).

Le plan financier a été approuvé par le Conseil communal et présenté à la commission financière. Il est présenté ce soir pour information.

## **3. Présentation générale du budget**

Mme Christine Varone présente le budget 2025 qui correspond au message du Conseil communal.

### Budget du compte de résultats

Il a été établi de manière rigoureuse et prudente. Il vise à maîtriser les dépenses, dans la continuité de l'exercice précédent, tout en intégrant une diminution des recettes fiscales des personnes physiques et en priorisant certaines dépenses.

L'estimation des recettes fiscales, retenue au coefficient de 84% pour les impôts des personnes physiques, tient compte de l'évolution positive de la population communale, en sus des projections basées sur les statistiques cantonales.

Le budget du compte de résultats 2025 fait apparaître un excédent de charges de CHF 192'338.80 (-4.1% net d'imputations internes) sur un total de revenus de CHF 4.65 millions, ce qui reste acceptable compte tenu du niveau de capital propre. Pour rappel, au bilan au 31 décembre 2023, l'excédent de capital propre s'élève à CHF 2.15 millions.

Les charges de transfert de CHF 2.99 millions, soit 63.8 % du budget net d'imputations, sont en augmentation de CHF 95'627.00 (+2.03%) par rapport au budget 2024 et limitent toujours plus notre marge de manœuvre communale. Leur progression appelle à une certaine prudence et une priorisation au niveau des associations de notre district pourrait s'avérer nécessaire.

Les charges financières sont revues à la baisse à CHF 88'853.00 (2024 : CHF 95'882.00). Seul un emprunt supplémentaire de CHF 400'000.00 est prévu au budget et à mettre en lien avec les projets d'investissement. Les amortissements des emprunts existants contribuent également à la contraction de la charge financière. Le taux moyen des emprunts déterminé pour les imputations est de 0.97% (2024 : 1.36%).

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total des produits	CHF 4'649'308.30	CHF 4'668'402.30
Total des charges	<u>CHF 4'841'647.10</u>	<u>CHF 4'815'745.75</u>
Excédent de charges	CHF 192'338.80	CHF 147'343.45

### Budget du compte des investissements

Le budget du compte des investissements comprend les reports des investissements acceptés de CHF 471'264.65 et les trois nouveaux objets proposés pour 2025 de CHF 291'000.00 relatifs au collecteur d'eaux claires au chemin du Prey, à la mise en place de Moloks et à l'aménagement du centre village (première étape).

Le total des investissements s'élève à CHF 762'264.65 (budget 2024 : CHF 1'238'993.60), ce qui reflète l'avancement des projets. Des décomptes finaux sont également présentés pour trois investissements, réalisés en dessous de l'enveloppe acceptée.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total des charges	CHF 1'321'159.65	CHF 1'809'888.60
Total des produits	<u>CHF 558'895.00</u>	<u>CHF 570'895.00</u>
Excédent de charges	CHF 762'264.65	CHF 1'238'993.60

#### **4. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu, la fortune et les prestations en capital des personnes physiques de 89% à 84% de l'impôt cantonal de base**

#### 4.1.1 Présentation

M. le Président donne lecture du message du Conseil communal.

Le Conseil communal a intégré dans ses objectifs de législature une gestion dynamique du coefficient d'impôt, permettant une réduction rétroactive de 10 points lors de l'assemblée des comptes. Cette pratique visait à maintenir la stabilité et la prévisibilité de l'impôt, tout en redistribuant une part des excédents éventuels aux citoyens. Le Conseil communal s'était engagé à systématiser cette baisse rétroactive à chaque fois que les finances communales le permettaient.

Cependant, lors de l'Assemblée communale du 14 mai 2024, un amendement non annoncé, proposant une baisse de 15 points, a été accepté à une voix près, contrevenant au principe de stabilité. Suite à cela, nous avons été informés, de manière officieuse, que cette gestion dynamique avait atteint ses limites et nous avons aussi été rendus attentifs au respect du principe de non-rétroactivité. Ce vote a également acté la volonté de l'Assemblée communale de mettre un terme à cette pratique, pourtant avantageuse. En effet, le Conseil communal avait clairement informé l'Assemblée communale de ce risque, le 14 mai dernier, tout comme il a confirmé, le 17 juin dernier, qu'il proposerait une baisse d'impôt définitive à l'Assemblée communale de ce jour.

L'exécutif n'a donc pas agi de manière unilatérale, mais décidé de suivre la volonté d'une majorité de l'assemblée. En effet, nous avons, en amont du vote, averti clairement que l'acceptation d'un tel amendement contraindrait très probablement le Conseil communal à abandonner la gestion dynamique du coefficient d'impôt.

Nous le regrettons profondément, car cette gestion dynamique bénéficiait tant à la commune qu'à ses citoyens :

- Pour le Conseil communal, elle permettait de gérer les finances sans recourir à des coupes lors de l'établissement du budget, grâce à un coefficient d'impôt offrant une marge pour financer des projets essentiels.
- Pour les citoyens, elle maximisait le retour fiscal en tenant compte de la volatilité de certaines recettes d'impôts comme celles sur les bénéfices des personnes morales ou les gains immobiliers et mutations immobilières. Elle offrait aussi la possibilité d'investir directement dans des infrastructures locales, telles qu'une nouvelle salle communale, la réfection de routes ou de chemins piétonniers, plutôt que de financer uniquement des charges liées régionales ou cantonales.

Aujourd'hui, seule une baisse définitive est envisageable, limitée à 5 points, compte tenu du déficit budgétisé actuel. Boucler le budget 2025 avec un coefficient plus bas a nécessité des choix importants. Toute réduction au-delà de cette limite, portant le coefficient sous 84, impliquerait des coupes supplémentaires et pourrait hypothéquer les exercices futurs. La planification financière 2025-2029 le démontre, les déficits budgétaires s'accroîtront. La proposition du Conseil communal repose sur une analyse approfondie et vise à garantir une gestion pérenne. La loi sur les finances communales est en effet claire : l'équilibre financier demeure le principe suprême selon lequel le budget du compte de résultats doit être équilibré (art. 4 al. 1 let. b LFCo).

#### 4.1.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport.

*L'Exécutif de notre commune a décidé, de manière unilatérale, de renoncer à la gestion dynamique du taux d'imposition, consistant à adapter a posteriori, au moment de la présentation des comptes, le taux d'imposition.*

*Ceci alors que les citoyens ont plébiscité, année après année, ce mode de faire qui permettait de réduire le taux d'imposition au vu des résultats effectifs des comptes de la commune, tout en créant dans un premier temps d'importantes réserves au bilan, puis en alimentant très généreusement le report de l'excédent au bilan. Lors de la dernière assemblée, les citoyens ont même – au vu des excellents résultats – décidé une baisse plus substantielle du taux d'imposition pour la seule année 2023 que celle qui lui était proposée.*

*La Commission financière déplore vivement la décision prise unilatéralement par l'Exécutif. Une décision qui restreint notablement les possibilités pour les citoyens de s'exprimer sur la fiscalité de notre commune et qui fige le taux d'imposition au niveau de celui décidé lors de la présentation du budget.*

*Ainsi, la Commission financière constate qu'en l'état actuel, la baisse du taux d'imposition de 89% à 84% proposée dans le budget se traduira dans les faits, si l'on tient compte de la fiscalité dynamique qui a prévalu ces six dernières années, par une augmentation des impôts passant de 79% ou 73% à 84%.*

*La Commission financière ne peut qu'encourager notre Exécutif à maintenir le taux dynamique pour 2024.*

*De plus, constatant qu'au cours des années antérieures, les comptes ont systématiquement bouclé avec un résultat de plusieurs centaines de milliers de francs meilleur à celui budgété, la Commission financière estime prématuré de fixer un taux d'imposition de 5 points supérieurs à celui ayant prévalu ces dernières années dans le cadre de la gestion dynamique, à savoir 79 points.*

*La Commission financière est confortée dans son opinion par le fait que l'excédent au bilan au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 2'154'114.16, montant ne pouvant être utilisé que pour couvrir un éventuel futur déficit.*

*La majorité de la Commission financière émet un préavis négatif à la modification du coefficient d'impôt tel que présenté par l'Exécutif.*

*En se référant à l'info'SCom 24 / 2024 chiffre 4.4 et selon l'article 15 du RELCo (RSF 140.11), la majorité de la Commission financière soumet l'amendement suivant :*

*-Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu, la fortune et les prestations en capital des personnes physiques de 89% à 81% de l'impôt cantonal de base.*

Comme évoqué précédemment, M. le Président rappelle que l'équilibre financier demeure le principe suprême sur lequel repose notre mandat en matière budgétaire. Avec sa proposition de fixer le coefficient d'impôt à 81 points, la commission financière accroît encore ce déséquilibre.

Ne perdons pas de vue que les impôts financent des prestations pour les citoyennes et citoyens de cette commune. 30% des charges communales servent à financer la formation de nos enfants, 25% la santé et le social. Une baisse d'impôts supplémentaire pourrait directement impacter ces domaines, tout comme les dépenses de la commune dans des domaines aussi divers que l'entretien des routes ou les subventions accordées aux sociétés locales, aux places en crèche, pour les vélos électriques ou la biodiversité.

Car, contrairement à ce qu'affirme la commission financière, il est faux de considérer que le capital propre est un montant sur lequel nous pouvons reporter les éventuels déficits jusqu'à son épuisement.

D'une part, le changement de modèle comptable a entraîné une réévaluation des immobilisations du patrimoine financier à la hausse. La fortune libre a donc augmenté. Cette augmentation «comptable» de la fortune ne correspond cependant pas à une augmentation équivalente de moyens financiers (trésorerie).

D'autre part, s'il est possible d'utiliser le capital propre pour « éponger » des déficits, il est aussi très important de le maintenir à un certain niveau. La capacité financière de la commune en dépend et donc ses investissements futurs. Notre commune ne peut cesser d'investir dans ses infrastructures, qu'il s'agisse des routes et des bâtiments communaux, pour citer deux exemples très concrets.

Enfin, cette décision n'est pas unilatérale, mais fait bien suite au choix d'une majorité de l'Assemblée communale du 14 mai dernier, choix confirmé lors de l'assemblée communale du 17 juin 2024.

Le Conseil communal vous invite donc à soutenir sa proposition de baisse du coefficient à 84 points.

Mme Christine Varone complète en donnant quelques exemples concrets qui illustrent les impacts d'un coefficient à 81%.

Pour la commune :

- La baisse de 3 points supplémentaires a un impact de CHF 93'583.00 sur le résultat budgété 2025. L'excédent de charges s'élève donc à CHF 285'922.00 soit -6.08% du total du budget.
- Les évolutions sur la planification financière sont également négatives et les pourcentages de déficit s'accroissent au fil des années. Ceux-ci passeraient de -6.08% à -11.8% avec un coefficient de 81% contre -4.1% à -9.9%, avec le coefficient à 84%.
- Le Conseil communal a dû faire des choix pour contenir l'excédent de charges en dessous des 5%, seuil qui correspond à une certaine pratique, retenue du modèle MCH1, lors de l'établissement des budgets et qui ne s'éloigne pas trop de l'équilibre budgétaire défini dans la LFCo.
- Avec la proposition de la Commission financière, le seuil est non seulement franchi mais il impacte aussi les prévisions et le niveau de capital propre.
- Les impacts sur la situation de la commune, qui n'a pas non plus de grandes perspectives d'augmentation de population mise à part celles de la densification, sont donc significatifs.

Dans ce cadre, le Conseil communal est convaincu que les impacts sur la situation de la commune sont bien plus conséquents que les impacts sur la situation de chaque citoyen et citoyenne. À titre d'exemple, Mme Christine Varone présente le coût marginal annuel sur différentes cotes d'impôt, à savoir le coût supplémentaire sur chacune d'elles :

Pour une cote moyenne 2022 prévalant pour l'établissement des budgets :

- |                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| • Cote moyenne CHF 3'505 | coût marginal CHF 120 |
| • Cote CHF 1'500         | coût marginal CHF 54  |
| • Cote CHF 5'000         | coût marginal CHF 179 |
| • Cote CHF 10'000        | coût marginal CHF 359 |
| • Cote CHF 15'000        | coût marginal CHF 536 |

Sur la base de ces éléments, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de lui accorder son soutien pour un coefficient à 84%.

En préambule, Mme Martine Rebetez tient à remercier sincèrement le Conseil communal pour son engagement et en particulier la responsable des finances pour l'énorme travail qui est fait pour notre commune. Mme Martine Rebetez a beaucoup de respect et d'estime pour cet énorme travail. Cependant, il y a une chose qui la gêne depuis plusieurs années : c'est la différence qu'elle voit entre les chiffres qui sont budgétés et la réalisation au final, des comptes. Elle constate que c'est un choix politique qui est fait avec prudence.

Mme Martine Rebetez est surprise d'entendre que nous n'avons plus la possibilité d'avoir une baisse du coefficient qui s'adapte à la réalité des chiffres. Dès lors, il est d'autant plus important d'avoir un coefficient au plus près de la réalité. Pour cette raison, et étant donné que nous ne pourrions plus adapter le taux dynamique, Mme Martine Rebetez demande à ce que le coefficient soit baissé à 79%.

M. le Président explique qu'il sera très difficile de conserver le taux dynamique, vu que l'Assemblée de mai dernier a accepté une baisse du coefficient à 73%. Il a été clairement dit lors de cette assemblée qu'on prenait un risque en faisant ce choix. Ce risque a été pris et aujourd'hui on se retrouve face à une situation dans laquelle on ne va très vraisemblablement pas pouvoir proposer au printemps une baisse du coefficient à 79%.

M. le Président reconnaît qu'il y a toujours une différence entre le budget et les comptes, mais ce n'est pas seulement à Granges que cela se produit ; c'est dans toutes les communes, et c'est la même chose au niveau fédéral. A relever que nous n'avons pas de marge de manœuvre concernant les chiffres des charges de transfert. Ils sont inscrits tels que demandé.

Si on regarde les comptes strictement communaux, M. le Président fait savoir qu'on est parfaitement juste. Les charges de la commune sont gérées et budgétisées correctement. Les revenus qu'on peut anticiper, comme l'impôt sur le revenu, est estimé de façon correcte. Ce sont vraiment des revenus qu'on n'arrive pas à estimer en amont, comme les impôts sur les gains immobiliers, qui ont été, ces dernières années, beaucoup plus élevés que prévu. La même chose pour l'impôt sur les personnes morales.

M. le Président tient à rappeler qu'une grande majorité des communes sont dans la même situation, avec des budgets déficitaires et des comptes à l'équilibre, voire bénéficiaires. La commune de Granges est l'une des seules à avoir rendu 10 points d'impôt à chaque fois. Comme mentionné le 17 juin, la commune de Granges est la deuxième commune la plus pauvre du district en termes de capital propre, car le Conseil communal avait fait le choix de rendre de l'argent à ses contribuables.

M. le Président explique à Mme Martine Rebetez que si elle maintient son amendement, il sera très compliqué de boucler le budget avec un coefficient de 79%, parce que si les charges liées cantonales ou fédérales ou même régionales sont sous-estimées, les seuls postes sur lesquels le Conseil communal a la maîtrise, ce sont les charges communales ; et il n'y en a pas beaucoup. Des subventions moins élevées seraient allouées, entre autres, aux crèches ou aux sociétés locales. L'entretien des parterres fleuris serait aussi plus compliqué à préserver.

Mme Christine Varone complète en précisant que ce sont vraiment les recettes extraordinaires qui ont été favorables au fil des dernières années, et qui sont en lien effectivement avec les impôts sur les personnes morales qui correspondent essentiellement à une entreprise de notre territoire communal. Il y a également les mutations immobilières et les prestations en capital qui ont été plus élevées que prévu. Ces rentrées, personne ne peut les estimer. Il serait malvenu de prévoir des recettes extraordinaires à un niveau trop élevé pour pouvoir boucler un budget avec un minimum de déficit. Notre capital propre s'élève à plus de 2 millions. On peut donc absorber des déficits lors du bouclage des comptes. Toutefois, il ne faut pas oublier que notre capacité financière dépend aussi du niveau de notre capital propre.

En tant que Député, M. le Président a constaté lors de la finalisation du budget du canton 2025 que la Confédération avait prévu des coupes, notamment dans le domaine de la formation, ce sont les cantons qui devront compenser. Pour trouver cet argent, les cantons iront vers les collectivités publiques du niveau inférieur, soit les communes. Le canton a déjà annoncé que dès le budget 2026, il y aurait certaines subventions à des dépenses communales qui seront réduites.

M. le Président annonce que nous nous trouvons dans un contexte financier difficile qui ne nous permet pas d'aller plus loin que la baisse proposée par le Conseil communal sans prendre le risque de devoir couper très clairement dans des prestations communales.

M. Jean Reichenbach demande quelle est la participation de Granges aux projets de la Maison des Amériques et de Destination Veveyse. M. le Président répond que cela dépendra du vote du Conseil général de Châtel-St-Denis. Pour la Maison des Amériques, il est prévu un montant de Fr. 900'000.00 sur 10 ans pour les communes du district. La participation de Granges est de l'ordre de 4.45%.

En ce qui concerne « Destination Veveyse », il s'agit d'une garantie de déficit d'au maximum Fr. 150'000.00 par année sur 5 ans, soit Fr. 750'000.00 au maximum. Cette garantie de déficit est elle-même garantie par des biens immobiliers aux Paccots. Dès lors, si la société devait faire faillite et que les communes devraient payer cette garantie de déficit, au final on devrait retrouver notre argent ; le risque est donc très faible.

M. Pierre-Philippe Durussel communique les écarts constatés en 2022 et 2023 entre les budgets et les comptes :

• 2022	Avec un taux à 89%	Fr. 686'000.00
	Avec un taux à 79%	Fr. 404'000.00
• 2023	Avec un taux à 89%	Fr. 800'000.00
	Avec un taux à 79%	Fr. 530'000.00
	Avec un taux à 73%	Fr. 360'000.00

Avant l'entrée en vigueur de MCH2, M. Pierre-Philippe Durussel explique que le bénéfice constituait des réserves et servait à des amortissements extraordinaires supplémentaires. Avec MCH2, le bénéfice est reporté au capital propre et doit servir à absorber les éventuels déficits.

M. Pierre-Philippe Durussel précise également que sous MCH1, le déficit du budget ne devait pas dépasser 5%. En consultant tous les documents de MCH 2, il n'a pas retrouvé cette notion de 5%. Ce qui est exprimé explicitement, c'est que l'excédent au bilan doit permettre de couvrir un éventuel déficit.

A M. Arnaud Kernén, M. le Président explique que le coefficient d'impôt peut être changé chaque année, mais ceci n'est pas l'objectif du Conseil communal. L'objectif est d'avoir un taux d'imposition le plus stable possible, afin que chacun puisse prévoir le montant d'impôt qu'il paiera.

M. Pierre-Philippe Durussel ajoute un complément pour illustrer les réflexions de la commission financière. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas en train de fixer un taux pour 2028 ou 2029. On le fixe pour 2025, et peut-être qu'il sera encore valable en 2026 et 2027. En 2027, il y aura peut-être des éléments au niveau des finances publiques qui amèneront, à ce moment-là, de nouvelles réflexions. Dès lors, la Commission financière estime prématuré de fixer un taux d'imposition de 5 points supérieurs à celui ayant prévalu ces dernières années dans le cadre de la gestion dynamique, à savoir 79 points.

M. le Président entend bien les remarques de M. Pierre-Philippe Durussel, mais répète qu'il n'a pas été simple de boucler le budget avec le taux de 84%. Avec un taux de 81% ou de 79% cela aurait été encore plus difficile.

M. le Président demande à Mme Martine Rebetez si elle maintient son amendement à 79% sachant que la commission financière fait une proposition à 81%.

Mme Martine Rebetez entend bien les arguments du Conseil communal. Elle maintient sa demande et souhaite que le processus de décision soit expliqué. Mais avant cela, Mme Martine Rebetez souhaite connaître la base légale qui empêche la gestion dynamique du taux d'impôt.

M. le Président fait savoir que la loi sur les finances communales ne le prévoit pas. C'était juste une pratique qui était autorisée à bien plaisir, pour autant que la stabilité du taux soit respectée. La répétition du taux à 79% faisait office de stabilité, mais en passant à 73%, cette stabilité n'est plus assurée, raison pour laquelle le Canton nous a indiqué que cette pratique ne serait certainement plus tolérée. Il s'agit d'une directive du Service des communes qui date d'une vingtaine d'années et qui permet encore de faire ça, mais pour autant qu'il y ait une certaine stabilité dans le coefficient d'impôt.

Mme Christine Varone explique également que le Service des communes a averti la commune qu'il n'était pas correct de pratiquer la gestion dynamique car il n'y a pas d'équité avec les communes qui font encaisser leurs impôts par le canton, et que ce principe devait être respecté.

Conformément à l'article 15 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, M. le Président explique le processus du vote suite à l'amendement déposé par la commission financière :

- 1. Vote sur la proposition du Conseil communal. Si elle est acceptée, le débat sur le budget (point 5) se poursuivra sans examiner d'amendement.
- 2. Si la proposition du Conseil communal est refusée, nous voterons sur l'amendement de la commission financière.
- 3. Si l'amendement de la commission financière est refusé, nous voterons sur l'amendement de Mme Martine Rebetez.
- 4. Si les 3 propositions sont refusées, le coefficient restera à 89%.

Au vu des discussions et des propositions avancées, M. Pierre-André Briguet demande le vote au bulletin secret.

M. le Président soumet le principe du vote à bulletin secret. Celui-ci est accepté par 13 citoyens. La demande est donc acceptée.

#### 4.1.3 Approbation

### **Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu, la fortune et les prestations en capital des personnes physiques de 89% à 84% de l'impôt cantonal de base**

a)	nombre de citoyens présents au moment du vote ;	59
b)	nombre de bulletins de vote distribués ;	59
c)	nombre de bulletins de vote rentrés ;	59
d)	nombre de bulletins de vote nuls ;	1
e)	nombre de bulletins de vote blancs ;	0
f)	nombre de bulletins de vote énonçant « oui »	37
g)	nombre de bulletins de vote énonçant « non »	21

M. le Président annonce les résultats, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu, la fortune et les prestations en capital des personnes physiques de 89% à 84% de l'impôt cantonal de base est acceptée par 37 oui, 21 non et 1 nul.

M. le Président remercie la majorité de l'Assemblée qui a soutenu la proposition du Conseil communal. C'est un soulagement pour l'exécutif qui pourra ainsi voir les exercices à venir avec une certaine sérénité.

## **Budget 2025**

### *5.1 Budget du compte de résultats*

#### *5.1.1 Présentation*

En préambule, Mme Christine Varone explique que le principe de l'image fidèle évalue les actifs, passifs, les charges et produits à leur valeur réelle. Les postes du budget ont été passés en revue avec la commission financière.

Mme Christine Varone commente les postes des différents chapitres.

## **0 Administration générale**

### Législatif et exécutif

Les charges relatives aux organes législatif et exécutif s'élèvent à Fr. 167/m, soit 28,9 % du chapitre. Comparées au budget précédent, les charges de l'organe exécutif prévoient une augmentation de Fr. 7/m et reflètent essentiellement le temps nécessaire au traitement des affaires courantes et aux projets d'investissement.

### Services généraux

À savoir l'ensemble des charges de l'administration pour un montant net de Fr. 378/m, ce qui représente 65.5 % des charges du chapitre 0. Par rapport au budget 2024, il convient de relever une hausse de Fr. 32/m. Cela s'explique essentiellement par les faits suivants :

- La hausse des frais de fonctionnement de l'ACV pour un montant de Fr. 18/m à Fr. 62'282.55, soit une progression de plus de 40% pour notre commune. Elle est à mettre en lien avec l'augmentation globale des charges et du redimensionnement du budget de l'ACV.
- La charge d'amortissement nouvelle sur l'archivage et la digitalisation pour un montant de Fr. 7,3/m.
- Une gratification de fin de législature pour le personnel pour un montant de Fr. 4,5/m. À relever que la rémunération fixe du personnel communal suit celle de l'Etat de Fribourg et qu'aucune compensation du coût de la vie n'est accordée en 2025.

### Immeubles administratifs

Les charges des immeubles du patrimoine administratif servant à l'administration, représentent une charge de Fr. 61.3/m et des produits de Fr. 30.9/m. La diminution des charges de Fr. 18.2/m reflète l'effort qui a été consenti en 2024 pour le matériel de l'immeuble de la Léchère 2b. Un montant de Fr. 3,5/m est budgété pour l'étude de la rénovation du bâtiment de l'administration communale.

## **1 Ordre et sécurité publics, défense**

Le budget 2025 prévoit une charge nette de Fr. 76,7/m, en légère diminution de Fr. 2,2/m par rapport au budget précédent.

L'augmentation des charges de la participation aux frais de curatelle (+Fr.6,1/m) est compensée par la diminution des charges à la caserne.

## **2 Formation**

### Scolarité obligatoire

- Les charges liées du cercle scolaire de la Basse-Veveyse, ainsi que les charges du COV totalisent Fr. 1'306/m, soit 89.5% du chapitre. La hausse budgétée par rapport à 2024 de Fr. 35/m concerne le cercle scolaire primaire pour Fr. 22/m (le nombre d'élèves grangeois

ayant augmenté (86 contre 75 en 2024)) et les participations aux dépenses cantonales pour Fr. 39/m. La participation au cycle d'orientation est en baisse de Fr. 14/m.

#### Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire prévoit toujours un déficit, revu à la baisse par compensation avec l'AES vacances. Notre participation est en baisse de Fr. 14/m. L'augmentation des charges liées pour les écoles spécialisées se monte à Fr. 16/m.

### **3 Culture et loisirs**

Une somme de Fr. 6/m est budgétée pour l'organisation de la fête du 1<sup>er</sup> août et pour la fenêtre de l'Avent.

### **4 Santé**

Les charges liées de ce chapitre sont en hausse de Fr. 31.2/m pour totaliser à Fr. 588/m, soit une augmentation de 5.6%. Cela est imputable notamment aux :

- Hôpitaux, établissements médicaux sociaux (Fr. 308.3/m, + 13/m). La hausse concerne essentiellement la participation aux homes du district (+Fr.10/m) et les soins ambulatoires.
- Santé publique non mentionnée ailleurs (Fr. 112.5, + 30.3/m). Il s'agit de la participation aux frais de fonctionnement du RSSV, qui intègre l'organe de coordination.

### **5 Prévoyance sociale**

Les charges liées totalisent Fr. 536.5/m, en légère hausse de Fr. 5.2/m

#### Invalidité

Charges cantonales en hausse de Fr. 21.1/m.

#### Famille et jeunesse

La charge de Fr. 117.2/m, en baisse de Fr. 4.8/m, concerne essentiellement la participation communale au subventionnement des crèches et mamans de jour.

Pour les mamans de jour, le budget est adapté aux chiffres effectifs 2024 et à la légère hausse de fréquentation.

La participation aux frais du service social intercommunal est en diminution de Fr. 9,2/m à Fr. 111,6/m.

### **6 Trafic et télécommunication**

La charge de ce chapitre se monte à Fr. 325.5/m en baisse de Fr. 18.8/m. Cette variation nette s'explique par la conjugaison de plusieurs effets tant à la hausse qu'à la baisse.

#### Routes communales

Ce groupe de compte inclut le traitement global du personnel édilitaire, partiellement refacturé pour la caserne et la déchetterie, ainsi que les charges et les loyers du bâtiment de l'édilité.

Les charges budgétées prévoient encore :

- L'entretien courant des routes pour Fr. 35.2/m. La contraction de la charge s'explique notamment par la reprise de certains travaux d'entretien au budget des eaux et par la volonté du Conseil communal de prévoir des réfections de tronçons en investissement en 2026.
- Un budget de Fr. 9/m a été alloué pour l'assainissement partiel de l'éclairage public avec des ampoules LED ; le solde sera remplacé en 2026.

- L'entretien des bâtiments pour Fr. 21.6/m prévoit, entre autres, le remplacement des fenêtres à la villa et la réparation de l'automate suite à une tentative de vol. Dans l'intervalle, l'assurance a confirmé la prise en charge de la réparation.

### Transports publics

Il s'agit des charges liées de la Confédération et du canton, ainsi que la participation à l'Agglo Rivelac.

Le projet de la voie verte Veveyse et mobilité douce de la zone d'activités sera déposé au printemps 2025 et notre participation est ajustée, d'où la diminution de la charge.

## **7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

### Approvisionnement en eau

- Le budget intègre les besoins d'entretien du réseau d'adduction, et une attribution au maintien de la valeur de Fr. 34,4/m, selon les mesures du PIEP.
- L'achat d'eau à l'AVGG inclut l'augmentation des tarifs de 21 centimes par m3 dès 2025. Cette hausse correspond à l'augmentation du prix qu'Eau Sud facturera à l'AVGG à cette même date. Cette augmentation de tarif a fait l'objet de nombreuses discussions et a pu être limitée uniquement à l'augmentation facturée par Eaux Sud, après interventions à l'assemblée des délégués de plusieurs communes dont Granges.
- Pour assurer l'équilibre, une alimentation nette des financements spéciaux au maintien de la valeur (Fr. 20.2/m) est prévue.

### Traitement des eaux usées

- Le budget intègre les différents travaux d'entretien pour maintenir le réseau de canalisations eaux claires et usées, selon les mesures du PGEE.
- Des prestations d'ingénieurs pour Fr. 15/m sont également prévues pour 2025 pour une étude relative à l'analyse du réseau de conduites publiques et privées.
- L'attribution au maintien de la valeur de Fr. 134'000.- est sans changement et la participation à la STEP est stable à Fr. 97.9/m.  
Pour assurer l'équilibre, un prélèvement du financement spécial au maintien de la valeur de Fr. 84.8/m. est nécessaire.

### Gestion des déchets

Le taux de couverture minimum de 70 % est respecté. La participation à la déchetterie d'Oron et la facturation de notre personnel à cette déchetterie sont stables. À noter que la péréquation des frais de transports pour les livraisons à la Saidef est en légère baisse.

### Lutte contre la pollution et l'environnement

Le budget de Fr 6/m correspond à l'enveloppe des subventions allouées aux ménages privés selon notre règlement communal.

### Aménagement du territoire

Ce poste se monte à Fr. 47.3/m, soit une augmentation de Fr.17.3/m.

Ce groupe de comptes inclut toutes les prestations, y compris de personnel, liées au bon fonctionnement du service technique communal. Le budget a été élaboré sur la base de la collaboration effective de 2024 avec la Commune d'Attalens. Elle est plus importante qu'initialement prévu, mais elle répond à différents besoins et apporte des compétences pluri-disciplinaires au-delà du domaine des constructions, ce qui reflète bien la volonté recherchée par le Conseil communal lors de sa mise en place. Cela décharge aussi les conseillers en charge des dicastères techniques ; il est aussi moins fait appel à des prestataires externes.

## **8 Economie publique**

### Agriculture

Ces comptes comprennent les charges et produits liés au domaine de Sâles, aux parquets communaux et à l'alpage, ces immeubles sont attribués au patrimoine administratif. Il en découle des revenus nets de Fr. 57.8/m. Les subventions à l'alpage se montent à Fr. 33/m.

### Tourisme

La participation aux associations touristiques régionales, par le biais de l'ACV, est en légère baisse à Fr. 13.4/m par rapport à l'exercice précédent (Fr. 15,7/m), mais n'est toutefois pas entièrement comparable, les prestations étant réparties différemment dans les comptes de l'ACV. Cette participation reflète les obligations des régions découlant de la loi.

## **9 Finances et impôts**

### Impôts

Les revenus de ce chapitre sont budgétés à Fr. 3,47 millions, soit une progression nette de Fr. 43.6/m, sachant que les impôts des personnes physiques ont été déterminés au coefficient de 84%.

Ce poste est principalement constitué de :

- La somme des impôts sur le revenu et la fortune qui est stable à Fr. 3,2 millions et qui inclut la réduction de 5 points du coefficient d'impôt des personnes physiques (84%).
- Les impôts sur le revenu des personnes physiques s'élèvent CHF 2.41 millions.
- La projection des recettes tient compte de la progression de la population communale et retient 67 contribuables de plus qu'en 2024, tout en intégrant les données statistiques du service cantonal des contributions.
- Un montant de Fr. 17.8/m est prévu par le canton pour la compensation de base en lien avec la réforme fiscale des personnes morales. Ce sera le dernier versement.
- Le poste impôts est encore constitué des impôts spéciaux à hauteur de Fr. 458.7/m. Ces derniers incluent les contributions immobilières, revues à la hausse compte tenu de la facturation 2024, ainsi que les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières, compte tenu du niveau de transactions.

### Péréquation financière

La péréquation est en hausse de Fr. 16,8/m pour se fixer à Fr. 66.2/m.

### Administration de la fortune et impôts

Ce poste inclut notamment les intérêts passifs sur les engagements pour un montant total de Fr. 95.8/m hors imputation interne. Ces charges ont été réparties sur les postes de l'actif, dont les immeubles de la Croix-Blanche, le bâtiment de la Léchère 2b et le local du feu à un taux moyen de 0.97%.

### Immeubles du patrimoine financier

Ces immeubles, à savoir la Croix-Blanche, le bâtiment de la route d'Attalens 8 et le bâtiment de la Léchère 2B (partie locative) représentent le patrimoine financier de la commune. Evalués selon le principe de la valeur vénale, ils ne sont pas amortis. Le budget présente les charges usuelles pour ces trois immeubles et les loyers effectifs.

Pour l'immeuble de la Croix-Blanche, hormis les frais d'entretien courant, un montant de Fr. 15/m est prévu pour des travaux de peinture et autres frais en lien avec le changement de restaurateur.

Pour le bâtiment de la Léchère 2b, les montants inscrits au budget pour les loyers sont sans changement. Pour rappel, la gestion de l'immeuble est assurée par l'administration communale, afin de limiter les frais de gérance. Les charges énergétiques courantes découlent du premier décompte de notre prestataire. Il en résulte un résultat positif de l'ordre de Fr.54/m, à mettre en lien avec l'excédent de charges de Fr. 11/m pour la partie communale, tout en sachant que la charge d'amortissement pour la partie communale interviendra dès 2026.

### *5.1.2 Rapport et préavis de la commission financière et approbation*

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

*Le budget 2025 présente un excédent des charges de CHF 192'338.80, soit 4,1% du total des charges prévues. Ce résultat est le reflet d'une gestion financière prudente, permettant de maintenir un équilibre malgré les diverses évolutions économiques anticipées pour l'année à venir.*

*Après lecture approfondie des différents chapitres composant le budget de fonctionnement, il ressort que les principaux postes sont maîtrisés. Toutefois, certains points méritent une attention particulière:*

- ***L'évolution de l'ACV :***

*En ligne avec les préoccupations exprimées par la Commission financière l'an dernier, les charges de l'ACV continuent malheureusement de progresser. Bien que cette hausse ne soit pas alarmante en soi, elle représente néanmoins un poste de dépenses en forte augmentation. Pour le budget 2025, l'augmentation de la dépense liée à l'ACV atteint environ CHF 20'000, soit une augmentation de 40% par rapport au budget 2024, et une hausse de plus de 150% par rapport aux comptes de 2023. Cette tendance nécessite une vigilance particulière pour s'assurer que les charges de l'ACV et de ses projets, n'impactent pas excessivement le budget de fonctionnement de la commune.*

- ***Les impôts sur les personnes physiques :***

*Une analyse des bases de calcul des impôts sur les personnes physiques pour les années 2023, 2024 et 2025 met en évidence des différences notables. En effet, les comptes de 2023 ont été établis sur une base de 73%, tandis que le budget 2024 repose sur une base de 89%, et celui de 2025 sur 84%.*

*La Commission financière préavise favorablement au budget 2025.*

*Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la présentation du budget 2025 et pour les réponses qui ont été apportées aux questions de la commission financière.*

### *5.1.3 Approbation*

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal, lors de sa séance du 18 novembre 2024, a approuvé le budget du compte de résultats, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le budget du compte de résultats 2025 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

## *5.2 Budget du compte des investissements*

### *5.2.1 Présentation*

Le total des reports au budget 2025 se monte à Fr. 762/m. (2024 : Fr. 1'239/m), ce qui démontre l'avancement des projets, d'autant que trois nouveaux investissements pour un total de CHF 291/m sont proposés à l'assemblée ce soir. Les décomptes de trois investissements sont également présentés.

Mme Christine Varone passe en revue les postes concernés par des investissements.

## **Administration générale**

### Services généraux

L'investissement voté en 2021 concernant la digitalisation des documents et l'archivage est terminé. Un montant de CHF 63'894.20 a été investi. Le montant voté étant de CHF 80/m, il en résulte un montant non utilisé d'un peu plus de CHF 8/m.

### Immeubles administratifs

L'investissement du bâtiment de la Léchère 2b, affecté entièrement au patrimoine administratif durant sa construction, n'est pas encore terminé. Il manque quelques factures. Le report se monte à Fr. 31/m., déduction faite de la réserve de Fr. 220/m inscrite au bilan.

## **Transports et télécommunication**

### Report d'investissements concernant :

- Réfection du pont de la Biorde sur la route du Prey. Objet déjà voté et reporté dans l'attente du développement du projet de la revitalisation de la Biorde (Fr. 115/m)
- Route d'Attalens 37 – Station essence (solde Fr. 26'328,40). Nous n'avons toujours aucune réponse du canton quant à la nécessité ou pas d'une toiture.

## **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

### Approvisionnement en eau

Report de l'investissement 2024 de Fr. 75/m concernant la conduite d'eaux claires au chemin des Granges.

### Traitement des eaux usées

Report de l'investissement voté en 2020 pour un montant de Fr. 156/m concernant une conduite à la Route d'Attalens. Nous n'avons aucune nouvelle du canton.

Les travaux effectués sur la conduite entre la route de la Léchère et la route d'Attalens sont terminés. Le décompte présente des dépenses de CHF 62'528.20 pour un investissement voté de CHF 80/m. Le montant non utilisé s'élève à CHF 17'471.80.

## **Economie**

### Agriculture

Report du projet des améliorations foncières (étapes 1 et 2) voté en 2021 et 2022 (*vote complémentaire*) pour Fr. 626.7/m. Les participations de tiers et les subventions se montent à Fr. 558,9/m. Le report net est de Fr. 67.8/m. Les décomptes finaux de l'étape 1 sont toujours pendents au canton, ce qui bloque le démarrage de l'étape 2.

## **Finances et impôts**

### Bâtiment de la Croix-Blanche – Remplacement du chauffage

L'investissement de CHF 198/m déduction faite des subventions est terminé. Le décompte présente des dépenses pour un montant de CHF 195'682.95 auquel il convient de déduire les subventions reçues de CHF 10'485.00, soit un coût net de CHF 185'197.95. Le montant non utilisé s'élève à CHF 12'802.05.

### 5.3 Remplacement et redimensionnement d'un collecteur d'eaux claires à la route du Prey

#### 5.3.1 Présentation

Mme Fabienne Dietrich explique les raisons du remplacement et du redimensionnement du collecteur.

Le collecteur d'eaux claires à la route du Prey, vers le pont de la Biorde, est sous-dimensionné. Il fait l'objet d'une mesure du PGEE classée en priorité 1 et doit être redimensionné au plus tard en 2025.

Le coût de l'investissement est estimé à Fr. 206'000.00 par le bureau MGI et tient compte des incertitudes lors de l'ouverture de la fouille sur l'entier du tronçon.

Le coût des travaux a été estimé selon les coûts usuels pour ce type de travaux. Si l'investissement est accepté, différentes offres seront demandées afin de bénéficier de la plus avantageuse.

<b>Coût total des travaux:</b>			<b>Fr.</b>	<b>206 000</b>
<b>Plan de financement:</b>				
<b>A charge du budget des investissements 2025</b>			<b>Fr.</b>	<b>206 000</b>
<b>Frais financiers:</b>				
<b>2025</b>	Intérêts (6 mois)	2.00%	206 000	Fr. 2 060
<b>2026</b>	Intérêts	2.00%	206 000	Fr. 4 120
	Amortissement sur 80 ans	1.25%	206 000	Fr. 2 575
<b>Total frais financiers 2026</b>			<b>Fr.</b>	<b>6 695</b>

### 5.3.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport.

*La demande relative au remplacement et au redimensionnement d'un collecteur d'eaux claires sur la route du Prey, d'un montant de CHF 206'000.-, ne soulève pas de commentaires particuliers. Les frais financiers associés, soit CHF 6'695.-, n'auront aucun impact sur le compte de fonctionnement, car ils seront pris en charge par le compte d'approvisionnement en eau.*

*La Commission financière émet un avis favorable concernant cette demande d'investissement.*

*Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de cette demande de crédit.*

Mme Christine Varone explique à Mme Valérie Cottet que la durée des amortissements est fixée par MCH2.

### 5.3.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal, lors de sa séance du 21 octobre 2024, a approuvé le remplacement et redimensionnement d'un collecteur d'eaux claires à la route du Prey, à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le remplacement et redimensionnement d'un collecteur d'eaux claires à la route du Prey, pour un montant de Fr. 206'000.00 sont soumis au vote et sont approuvés à l'unanimité.

## 5.4 Mise en place de Moloks – Centre village et édilité

### 5.4.1 Présentation

Mme Fabienne Dietrich présente le projet de mise en place de Moloks.

Le Conseil Communal souhaite mettre en place 3 Moloks, 2 au centre du village et 1 à la station essence. Un molok a une capacité de 5m<sup>3</sup>, soit environ 8 containers.

Les containers sont bruyants, peu esthétiques et prennent de la place. S'ils sont mal fermés, ce qui est souvent le cas, les renards et les fouines se font une joie de disperser les déchets qui sont ensuite ramassés par le personnel communal. Les containers ne sont donc plus vraiment adéquats et le Conseil communal souhaite trouver une solution. Les moloks présentent l'avantage de pouvoir être fermés et moins bruyants. Ils s'intègrent mieux au centre village et prennent moins de place.

Le sondage réalisé auprès de la population en 2022 avait pour principal résultat que les habitants de Granges souhaitent garder un point de collecte des ordures ménagères au centre village et ne pas voir leurs taxes augmentées. La solution des moloks respecte ces deux aspects, tout en améliorant la qualité de la collecte.

**Emplacements :**

Centre village : 2 moloks à la place des containers actuels. La visibilité est conforme et il n'y a pas de services souterrains. Cet emplacement ne préterite pas un aménagement futur du centre village.

Édilité : 1 molok à la place des deux containers actuels.

Les containers du Rupan et de la Cuvigne seront supprimés.

<b>Coût total des travaux:</b>				<b>Fr. 50'000</b>
<b>Plan de financement</b>				
<b>A charge du budget des investissements 2025</b>				<b>Fr. 50'000</b>
<b>Frais financiers :</b>				
<b>2026</b>	Amortissement : 20 ans	5%	Fr. 50 000	<b>Fr. 2 500</b>

5.4.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport.

*L'investissement prévu pour l'installation de Moloks au centre du village et à l'édilité, d'un montant de CHF 50'000.-, ne soulève pas de commentaires particuliers, d'autant plus qu'il sera financé par la trésorerie courante. Il en résultera des frais financiers annuels de CHF 2'500.- à partir de 2026.*

*La commune ne prévoit pas d'augmentation des coûts de fonctionnement à long terme, mais estime que l'introduction des Moloks pourrait entraîner une diminution des coûts liés à la gestion des déchets.*

*La commission financière émet un avis favorable concernant cette demande d'investissement.*

*Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de cette demande de crédit.*

M. Stefano Marengo demande ce qu'il adviendra des containers situés au chemin des Granges. Mme Fabienne Dietrich prend note de la demande et éclaircira la situation (peut-être que ces containers sont privés et vidés par la commune).

Mme Jacqueline Sutter fait remarquer qu'il n'y aura plus rien en bas du village. Mme Fabienne Dietrich explique que l'idée est de centraliser, et qu'il n'est pas possible d'installer des Moloks en zone agricole, cela laisse donc peu d'endroits. Pour Mme Jacqueline Sutter, c'est un non-sens car à l'arrêt de bus de la Cuvigne, en direction du village, il y a transformateur, donc il y a déjà une construction.

Personnellement, M. Pierre-Philippe Durussel est convaincu des avantages des Moloks et devrait être enthousiaste à cette demande d'investissement. Et pourtant, il n'est pas satisfait, les choses sont faites à moitié. En effet, les citoyens qui prennent la peine de faire un minimum de tri, sont

condamnés à prendre leur véhicule et à aller à la déchetterie. Il constate que nous n'arrivons pas à faire des Eco-Point à Granges et que toute la partie Nord du village n'aura plus la possibilité de déposer des sacs poubelle. Aujourd'hui on nous propose une augmentation d'impôts et une diminution des prestations.

Mme Fabienne Dietrich explique que si nous voulons des Eco-Points ou d'autres points de collecte dans le village et il aura forcément une augmentation de la taxe de base. Les résultats du sondage envoyé en 2022, démontraient clairement que les citoyens ne voulaient pas d'augmentation des taxes.

Mme Fabienne Dietrich indique à M. André Droux qu'on restera à la taxe au sac avec les Moloks. Le problème de la taxe au poids avec les Moloks, c'est qu'il en faudrait plus car avec le système de pesée, la contenance des Moloks est plus petite et correspond à 5 containers ; ce n'est pas suffisant. On continue donc avec les 2 systèmes, la taxe au sac pour les Moloks, et la taxe au poids pour la benne compacteuse de la déchetterie.

M. Jérôme Lambert fait remarquer qu'il y a un projet de valorisation du centre du village qui est en discussion depuis plusieurs années. Là on est en train de réaliser des petits bouts chaque année (aménagement au niveau de la chapelle, aménagement extérieur du bâtiment de la Léchère 2b, les Moloks et la place devant le restaurant). Nous n'avons pas de vision globale du projet, et nous nous posons des contraintes avec ces aménagements. Le bon sens voudrait qu'on reprenne le projet présenté en 2022 avec les éléments ressortis de la rencontre citoyenne, notamment le 30/km.

M. Jérôme Lambert rappelle que l'élément déclencheur du projet de la valorisation du centre du village est la LHand avec la mise en place des arrêts de bus conformes à la loi. Cette loi date de 2004 et les communes avaient un délai de 20 ans pour la mise en conformité des arrêts de bus. Aujourd'hui, la commune de Granges est dans l'illégalité avec ses arrêts de bus qui ne sont pas conformes.

M. Jérôme Lambert aimerait bien comprendre dans quel ordre est-ce qu'on va. Ne serait-ce pas plus judicieux d'avoir un projet global à valider ?

Concernant les Moloks, Mme Fabienne Dietrich explique qu'ils seront placés exactement au même endroit que les containers au bout de la parcelle du restaurant. Ils ne seront pas bloquants pour le projet de valorisation du centre du village.

M. le Président précise que le projet de réaménagement du centre du village existe toujours. C'est celui qui a été présenté il y a quelque temps. Si on avance par petits bouts, c'est pour des raisons financières. Par rapport aux arrêts de bus, le projet est en cours, il est en attente d'une décision de la part du canton de Fribourg. A relever qu'une très grande partie des arrêts de bus de ce pays ne sont pas encore conformes à la LHand.

M. le Président explique que le projet de valorisation du centre du village a été revu à la baisse car le Conseil communal a dû fixer d'autres priorités. Comme déjà dit, des travaux doivent être réalisés au bâtiment de l'administration communale en raison de la présence du radon. C'est une obligation légale et il reste 2 ans pour effectuer les travaux.

M. Jérôme Lambert demande si c'est vraiment pertinent de se mettre des points fixes, bloqués après dans le projet, puis de faire intervenir plusieurs fois des entreprises avec chaque fois des installations de chantier. Il ne trouve pas très judicieux comme manière de penser.

M. Rémi Descombes demande quelle sera l'économie réalisée car il devrait y avoir moins de transports avec les Moloks. Mme Fabienne Dietrich explique qu'il n'y aura pas forcément moins de passages du camion poubelle car on va vider les Moloks régulièrement pour éviter les odeurs. Le calcul des frais de transports n'a pas été fait.

Etant donné qu'il semblerait qu'on ne peut plus avoir les 2 taxes (poids et sac), M. Steeve Gabriel demande pourquoi on ne commanderait pas les Moloks avec la commune d'Oron, puisqu'ils ont également la taxe au poids.

Mme Fabienne Dietrich explique que le nouveau règlement, qui sera soumis tout à l'heure, inclut les 2 taxes. Il n'est pas possible de gérer les Moloks de Granges avec Oron car c'est très compliqué pour la facturation. De plus, nos déchets ménagers doivent être répartis entre la Saidef et la Satom. A relever que la Saidef a des tarifs plus élevés que la Satom, ce qui implique que des décomptes différents doivent être faits par la commune d'Oron.

Concernant le Molok qui est prévu à l'édilité, M. Steeve Gabriel demande pourquoi il ne serait pas installé sur la place de parc, près de la caserne. Les gens pourraient facilement se parquer, contrairement à l'édilité, où il y a quand même beaucoup de trafic avec la station essence et l'arrêt de bus. Mme Fabienne Dietrich explique que le Conseil communal ne voulait pas installer quelque chose vers les pompiers car en cas d'intervention ce n'est pas très judicieux et, de plus, l'endroit est en zone agricole. A l'édilité, c'est en zone d'utilité publique et l'accès y est facile.

M. Steeve Gabriel demande si c'est nécessaire d'installer d'un coup 2 Moloks au centre du village. C'est une zone accidentogène située entre 2 bâtiments où il y a déjà passablement de véhicules. L'installation de ces 2 Moloks va engendrer une surcharge trafic. Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de mettre 2 Moloks au bâtiment de l'édilité afin qu'il y ait moins de trafic au centre du village.

Mme Fabienne Dietrich répond que l'idée du Conseil communal est de centraliser les Moloks au milieu du village. Elle informe également que le Conseil communal a entrepris des démarches auprès de différents propriétaires privés qui ont du terrain en zone, mais aucun n'a répondu favorablement à la pose de Moloks sur leur terrain.

M. Jean-Philippe Thiran se demande si la pose des Moloks ne va pas inciter les gens au tourisme des poubelles. Les Moloks sont profonds, c'est donc un peu facile de mettre des sacs sans vignette. Mme Fabienne Dietrich explique que pour ouvrir les Moloks, il faudra une carte (c'est la même qui permet d'ouvrir les barrières de la déchetterie du Grivaz).

M. Rémi Descombes demande si l'emplacement des 2 Moloks au centre du village menace les deux hautes tiges qui se trouvent à cet endroit. Mme Fabienne Dietrich prend note et indique que si ces arbres sont touchés, ils seront remplacés.

#### 5.4.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal, lors de sa séance eu 21 octobre 2024, a approuvé cet investissement, à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la mise en place de Moloks au centre village et à l'édilité, pour un montant de Fr. 50'000.00, est soumise au vote et est approuvée par 50 oui, 3 non et 6 abstentions.

### 5.5 Valorisation du centre du village – Aménagement de la place du restaurant

#### 5.5.1 Présentation

Mme Catherine de Sousa présente le projet de l'aménagement de la place du restaurant.

Le Conseil communal propose de réaliser la première étape de la valorisation du centre village en aménageant la place devant le restaurant de la Croix-Blanche.

Le lieu de passage actuellement peu convivial, sans réel caractère minéral et sans ombrage, sera transformé pour créer une place accueillante, végétalisée et fonctionnelle.

Le projet prévoit de rassembler divers espaces à vocations et usages variés. Un espace vert avec la plantation d'un arbre majeur permettra d'apporter une ombre bienvenue sur la place. Idéalement

positionné au sud, il permet de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur. Pour absorber la pente côté nord, un banc offre aux petits et grands un endroit où se reposer.

Le revêtement bitumineux sera remplacé par des pavés granit permettant une meilleure perméabilité des sols, diminuant sensiblement le ruissellement des eaux de pluie. Ce revêtement apporte une identité commune avec la place du bâtiment de la Léchère 2b, renforçant ainsi le caractère du centre village regroupant différents lieux publics.

Six places de stationnement pour vélos complètent l'offre déjà présente pour les voitures. Trois arceaux fonctionnels offrent la possibilité de prévenir le risque de vol et permettent aux usagers d'y attacher leur vélo.

Deux bornes en granit limitant l'accès de la place aux véhicules motorisés, permettent de sécuriser l'espace.

La palissade, bien usée, protégeant la terrasse du restaurant, sera remplacée par un nouvel élément, alliant bois et métal.

De part et d'autre du porche d'entrée du restaurant, de grandes jardinières orientent le client, accentuant l'attrait du lieu.

A relever que cet aménagement ne préterite pas l'ensemble du projet de valorisation du centre du village ; il n'est en aucun cas bloquant pour la suite.

<b>Coût total des travaux:</b>	<b>Fr. 35'000</b>
<b>Plan de financement</b>	
<b>A charge du budget des investissements 2025</b>	Fr. 35'000
<b>Frais financiers :</b>	
<b>2026</b>	Amortissement : 25 ans      4%      Fr. 35'000 <b>Fr. 1'400</b>

#### 5.5.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport.

*L'investissement relatif à la valorisation du centre du village dont la première étape porte sur l'aménagement de la place devant le restaurant, pour un montant de CHF 35'000.-, ne suscite aucun commentaire particulier, étant précisé qu'il sera financé par la trésorerie courante. Des frais financiers de CHF 1'400.- sont à prévoir dès l'année 2026.*

*La Commission financière donne un avis favorable à cette demande d'investissement.*

*Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de cette demande de crédit.*

M. Stefano Marengo a un peu l'impression de voter un ingrédient du gâteau et pas sur le gâteau ; il ne voit pas le projet dans son entier.

M. le Président explique que le projet présenté en son temps n'a pas évolué ; c'est le même. Comme indiqué tout à l'heure, le Conseil communal a dû fixer des priorités. Il ne peut pas se permettre financièrement de réaliser en une seule fois l'ensemble du projet ; on parle de montants qui ne sont pas loin du million. Le Conseil communal a décidé de prioriser l'assainissement du bâtiment de l'administration communale.

M. le Président propose de remonter le projet de valorisation du centre du village à la prochaine assemblée communale.

M. le Président informe M. Jérôme Lambert, qu'il y a aussi la question des arrêts de bus qui reviendra l'année prochaine et qui permettra d'avancer le projet de valorisation du centre du village. Il y a eu un certain nombre d'évolutions qui sont actuellement soumises au canton et qui tiennent compte des remarques de l'époque. Nous sommes en attente d'un retour du service de la mobilité du canton de Fribourg.

M. Benoît Jordil complète en expliquant qu'il est compliqué de respecter les contraintes liées au carrefour. On se situe à moitié sur la route cantonale et à moitié sur la route communale. Des représentants du canton sont venus à deux reprises et on essaie de faire au mieux avec la configuration du lieu et de proposer des zones d'attente qui soient aussi acceptables. La zone d'attente direction Attalens serait modifiée en élargissant le trottoir afin d'avoir un peu plus de marge pour sécuriser le lieu. Suivant le retour du canton, le projet peut évoluer.

M. Jérôme Lambert constate que les bus, lorsque les passagers montent ou descendent, sont souvent dépassés par des véhicules. M. le Président répond que cet élément a été pris en compte.

M. Grégoire Demaurex pense qu'il y a vraiment une réflexion à faire avec la valorisation du centre du village et les bâtiments. Que ce soit avec le bâtiment de la Léchère 2b ou avec le restaurant, il y a un développement à réaliser afin que ces lieux puissent être utilisés pour diverses fêtes et être un lieu de rassemblement. Mme Catherine de Sousa indique que c'est justement l'idée de sécuriser et réaménager cet espace pour que cette place vive et qu'elle ne soit pas juste un lieu de passage.

M. Florian Kossmann se réfère à la soirée organisée en 2022 pour la valorisation du centre du village. Les citoyens qui étaient présents ont fait part de leurs idées/remarques. Le but de cette rencontre devait être que les citoyens et le Conseil communal travaillent ensemble. Ce soir on doit voter sur ce projet et nous n'avons pas de concept global, ni de communication de la part du Conseil communal. On pourrait donc reprendre le projet et y intégrer les remarques des citoyens.

M. le Président précise que le maximum d'éléments a été intégré dans le projet. Comme expliqué précédemment on procède par étape pour des questions financières.

M. Jérôme Lambert rappelle que la rencontre citoyenne a eu lieu après la présentation du Conseil communal. Donc, il ne pense pas que les réflexions puissent être intégrées au projet. Une des propositions était de faire une zone de rencontre, cela signifie la suppression du trottoir. Avec la proposition de ce soir, on parle de mettre des pavés et de figer les niveaux. On va se créer des contraintes. C'est dommage de ne pas avoir la vision globale du projet.

En ce qui concerne les rencontres citoyennes, M. le Président fait savoir que c'est une manière d'ouvrir la discussion, mais cela ne signifie pas que le Conseil communal a l'obligation de reprendre les éléments qui ressortent de ces séances. La zone de rencontre n'est pas une option pour le Conseil communal. Sur la question des 30 km/h, M. le Président informe qu'une Assemblée communale sera convoquée pour ce point et que le Conseil communal agira selon la décision qui sera prise.

M. Rémi Descombes pense qu'une réflexion doit être menée sur le choix de l'arbre à planter. Mme Catherine de Sousa prend bonne note.

M. Andreas Lang explique qu'un groupe de parents, en accord avec le Conseil communal, s'organise pour la surveillance des enfants jusqu'à l'arrivée du bus. Sur le projet présenté, il voit un banc, ce qui est très positif. En cas de pluie, il demande si un abri protégé est envisagé.

M. le Président répond qu'à ce stade du projet un abri protégé n'est pas prévu. Il rappelle également que le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents.

M. Florian Kossmann rejoint les citoyens qui ont parlé de la vision globale du centre du village. Il constate que les enfants attendent justement le bus dans cette zone. Il est donc également étonné de voir un banc pour s'asseoir, mais aucun abri.

Mme Catherine de Sousa précise que l'élargissement du trottoir fait partie du projet présenté au canton pour le réaménagement de l'arrêts de bus, direction Attalens. Il y aura ainsi plus de place pour attendre le bus.

### 5.5.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal, lors de sa séance eu 28 octobre 2024, a approuvé cet investissement, à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la valorisation du centre du village avec l'aménagement de la place du restaurant pour un montant de Fr. 35'000.00, est soumise au vote et est approuvée par 45 oui, 6 non et 8 abstentions.

M. le Président remercie l'Assemblée communale pour la confiance témoignée.

### 5.6 *Vote final du budget du compte de résultats et du compte des investissements*

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget du compte de résultats et du compte des investissements 2025 est soumis au vote et est accepté par 57 oui, 0 non et 2 abstentions.

M. le Président remercie Mme Christine Varone pour la préparation et la présentation du budget. Il remercie également l'assemblée pour la confiance témoignée.

## **6. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets**

### 6.1 Présentation

Mme Fabienne Dietrich explique que le but de cette révision est d'avoir un règlement conforme aux législations en vigueur, d'y intégrer la taxe au poids et d'optimiser la gestion des déchets pour les entreprises ainsi que leurs taxes. Ce nouveau règlement a été soumis pour préavis au canton et à M. Prix.

Les principaux changements portent sur les articles 6, 11 et 20 concernant la distinction entre les déchets urbains et d'exploitation.

A partir du 1<sup>e</sup> janvier 2025, les entreprises pourront amener leurs déchets urbains, mais plus leurs déchets d'exploitation. La taxe de base pour les entreprises est modifiée et est fixée à Fr. 150.00 pour toutes les entreprises.

La recommandation de M. Prix a été suivie par le Conseil communal. Ainsi, les micros-entreprises qui exercent leurs activités au lieu de domicile de leurs propriétaires et qui ne génèrent qu'une faible production de déchets urbains incinérables sont exonérées de la taxe de base des entreprises.

Mme Fabienne Dietrich précise que le nouveau règlement prévoit les taxes maximales. Les taxes applicables sont mentionnées dans le règlement d'exécution qui est de la compétence du Conseil communal.

## 6.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport.

*La Commission financière a examiné le règlement relatif à la gestion des déchets, qui ne soulève pas de commentaires particuliers, à l'exception du fait que le règlement prévoit des montants plafonds, tandis que les tarifs en vigueur seront inscrits dans une annexe pouvant être modifiée par l'Exécutif en fonction des besoins, tout en respectant les plafonds fixés par le règlement. Cette approche est déjà en vigueur dans d'autres règlements communaux.*

*La Commission financière préavise favorablement à son approbation.*

*Nous remercions le Conseil communal pour la présentation de ce règlement.*

Du moment que la déchetterie fonctionne pour 2 cantons, M. André Droux demande si toutes les communes ont les mêmes règles. Mme Fabienne Dietrich répond que non. Contrairement aux entreprises situées sur la commune de Granges, les entreprises vaudoises peuvent continuer à amener leurs déchets d'exploitation. La mise en place des barrières permettra aux employés de la déchetterie de procéder aux contrôles.

Mme Fabienne Dietrich confirme à M. Frédéric Grangier que les entreprises qui ont leur propre filière d'évacuation des déchets, et qui par conséquent n'ont pas besoin de carte d'accès à la déchetterie, ne paieront pas la taxe de base.

M. Pierre-Philippe Durussel pense aux entreprises qui viennent tailler ou couper des arbres chez des propriétaires. Il demande si elles pourront toujours y amener les déchets. Mme Fabienne Dietrich répond que oui en prenant la carte d'accès du propriétaire concerné.

## 6.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal, lors de sa séance du 4 novembre 2024, a approuvé la modification du règlement relatif à la gestion des déchets, à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la modification du règlement relatif à la gestion des déchets est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

## **7. Modification des statuts des services de logopédie, psychologie et psychomotricité**

### 7.1 Présentation

Mme Catherine de Sousa fait part des modifications.

L'objectif est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des Préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégués lors de l'assemblée du 31 octobre 2024.

L'article 4 relatif à la composition du comité est complété comme suit :

- 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 Syndic
- 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 Syndic
- Le Préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition
- Le Préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition

## 7.2 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal, lors de sa séance du 14 octobre 2024, a approuvé la modification des statuts des services de logopédie, psychologie et psychomotricité, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la modification des statuts des services de logopédie, psychologie et psychomotricité, est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

## **8. Informations communales**

### Changement des lampadaires

Mme Catherine de Sousa donne l'information sur le changement des lampadaires.

Actuellement, un peu moins de 50 luminaires éclairent notre commune, ils sont pour l'essentiel équipés d'ampoules à sodium. Seuls 2 lampadaires sont en LED, celui du passage piétons de la Cuvigne et celui du carrefour au Rupan.

Depuis 2021, nous avons réduit l'intensité lumineuse en soirée et éteint l'éclairage durant la nuit, à l'exception des passages piétons pour des raisons légales. La Loi sur l'Energie impose l'assainissement des éclairages publics pour le 31 décembre 2028.

Dans notre PAL, des objectifs concernant notre éclairage public ont été inscrits. Il s'agit de faire un constat de la situation actuelle pour définir les améliorations, afin d'optimiser et d'assainir notre infrastructure.

La Commission Energie et Environnement s'est alors penchée sur la question et a proposé des actions concrètes :

- La généralisation des commandes d'allumage et d'extinction
- Le remplacement des ampoules à Sodium par des platines LED
- La diminution des éclairages accessoires comme les panneaux d'affichage (horaires de bus et informations communales)
- Et la suppression de certains points lumineux

Le Conseil communal souhaite réduire la pollution lumineuse et son impact sur la faune nocturne, prévenir les troubles de santé, rationaliser l'éclairage et ses coûts.

Pour cela, nous avons le projet d'éteindre complètement une vingtaine de lampadaires ainsi que les panneaux d'affichage. Actuellement, de nombreux quartiers de Granges ne sont déjà pas éclairés, leurs dessertes étant privées.

Une phase test de 6 mois permettra de juger des avantages et inconvénients de ce projet. Elle nous permettra d'évaluer la nécessité de procéder au réallumage de certains points ou au maintien de la mesure dans son ensemble.

Concernant l'assainissement des éclairages conservés, sa réalisation commencera en début d'année prochaine et se terminera en 2026. Grâce à la réduction de notre parc d'éclairage public et au remplacement des technologies, nous pourrons faire des économies et réduire notre impact sur notre environnement.

Nous souhaitons également encourager la population à soutenir cette initiative en réduisant les éclairages privés extérieurs.

M. Pierre-Philippe Durussel demande comment les 20 points lumineux ont été définis. Mme Catherine de Sousa explique que seuls les lampadaires des carrefours principaux, des passages piétons et ceux de la route principale seront conservés.

Mme Catherine de Sousa informe M. Jean-Philippe Thiran qu'il sera possible avec l'assainissement de l'éclairage public de gérer les heures durant lesquelles les lampadaires sont allumés et de les éteindre à certaines occasions comme pour la nuit des étoiles filantes.

Mme Catherine de Sousa indique à M. Gino Blommaert que le coût de l'éclairage représente env. Fr. 2'400.00 pour 2023 pour une consommation de près de 10'000 KW/h, une économie entre 60 et 70 % est envisagée avec ce projet.

Mme Catherine de Sousa indique à M. Gino Blommaert que l'économie en électricité représente env. Fr. 2'400.00 pour 2023.

Mme Jacqueline Sutter remercie le Conseil communal pour l'éclairage de Noël.

#### Commission des naturalisations

Deux membres de la commission des naturalisations, soit M. Jean-Pascal Ubertini et Mme Sandra Droux, nous ont annoncé leur démission. Nous tenons à les remercier pour leur engagement et ne manquerons pas de les inviter au repas des commissions en 2025. M. le Président fait savoir qu'une élection sera organisée lors de la prochaine assemblée communale, au printemps 2025. Les candidats peuvent s'annoncer auprès du Conseil communal.

#### Effectif de la population

Pour faire suite à une demande, l'administration communale a ressorti quelques chiffres sur l'évolution de la population, par tranche d'âge. M. le Président indique que les chiffres de la proportion d'habitants par tranche d'âge est stable au cours des 5 dernières années.

#### Informations sur l'Association des communes de la Veveysse

Le Conseil communal a bien entendu les inquiétudes de l'assemblée, et de la commission financière, face à la hausse conséquente des charges liées à l'association des communes de la Veveysse. C'est pour cette raison que nous avons fait deux propositions sur le budget, afin de réduire les dépenses liées au tourisme et de mieux répartir celles liées à la culture. La première proposition a été acceptée, pas la seconde. Le Conseil communal s'engage donc concrètement pour éviter toute perte de contrôle des dépenses.

Il convient toutefois de rappeler que l'ACV a aussi permis à la population de bénéficier de prestations très concrètes. M. le Président cite senior+, avec l'engagement de Pro Senectute, qui offre des activités pour les seniors. Le Noël des Anges, qui a lieu le 15 décembre prochain, est une illustration de cette politique. En matière de mobilité, la commission que préside M. le Président a beaucoup travaillé pour assurer un horaire 2025 aussi bon que possible car, initialement, une détérioration importante de la desserte de Granges était envisagée. En matière de politique enfance et jeunesse, des mesures concrètes seront prises pour développer les places en accueil de jour (crèches principalement) dès l'an prochain, avec l'engagement d'un responsable de projet. Cela répond à des demandes de la population et a un coût.

### Assemblée communale du 17 juin 2024 – Coût additionnel

En réponse à une demande citoyenne lors de la dernière assemblée communale de juin, une estimation des coûts de cette 2<sup>e</sup> assemblée a été effectuée. Les travaux et prestations additionnelles, ainsi que les divers frais sont estimés à plus de Fr. 6'000.00. Mme Christine Varone précise qu'il s'agit d'une fourchette basse, sachant que les heures de travail consacrées ont été estimées a posteriori.

### Déchetterie du Grivaz – Nouveaux horaires

Le législatif de la commune d'Oron a validé les nouveaux horaires valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Mme Fabienne Dietrich les présente :

- Pour les entreprises :
  - ✓ Mardi de 13h00 à 15h00
- Pour les privés
  - ✓ Mardi de 15h00 à 18h30
  - ✓ Mercredi de 13h30 à 18h30
  - ✓ Vendredi de 10h00 à 12h00
  - ✓ Samedi de 8h00 à 12h00

### Réfection du réseau routier communal

Le Conseil communal souhaite avoir une vision globale sur l'ensemble du village avec une réflexion de fond pour planifier la réfection de son réseau routier communal avec, entre autres, la route d'Attalens (édilité-ancienne laiterie), le chemin de la Cuvigne et la route de Pra-Charbon (pont CFF et zone industrielle).

M. Benoît Jordil annonce que le Conseil communal reviendra vers l'assemblée avec un investissement qui se déroulera sur plusieurs exercices.

Mme Valérie Cottet demande à qui appartient le pont CFF. M. Benoît Jordil indique que le fond appartient aux CFF et la bande de roulement à la commune. Quant aux joints, c'est un point à clarifier car ils ne sont mentionnés nulle part.

## **9. Divers**

Mme Kimberly Castelberg informe que la Fondation du Châtelet est à la recherche d'une secrétaire. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Mme Kimberly Castelberg.

\*\*\*\*\*

M. Nicolas Berset intervient au sujet de la route des Marais et fait part des désagréments qu'il subit depuis fort longtemps. Il donne quelques exemples pour illustrer la situation catastrophique dans laquelle il se retrouve :

- Le 4 juillet à 23h30, un automobiliste a déposé une batterie de feux d'artifices à côté de son champ. Il a dû courir après ses bêtes jusqu'à 2 heures du matin.
- Au mois d'août, à deux reprises, une voiture a reculé dans son champ et a cassé des piquets. En arrivant sur place le matin, il a constaté que quelques-unes de ses bêtes étaient sur le chemin.
- Il y a également les chiens qui ne sont pas tenus en laisse et qui vont vers ses génisses.
- La route des Marais est très fréquentée par les automobilistes. Il arrive fréquemment que les voitures n'arrivent pas à croiser et débordent dans les champs.

M. Nicolas Berset demande que le Conseil communal entreprenne rapidement des démarches pour fermer cette route des Marais qui a un caractère agricole. La circulation sur cette route devrait être limitée aux seuls véhicules agricoles.

Le Conseil communal a bien pris note des remarques formulées par M. Nicolas Berset. M. le Président lui indique qu'une analyse va être faite sur les possibilités de fermer la route et que des nouvelles lui seront données, dans les meilleurs délais.

Mme Jacqueline Sutter relève que certaines personnes se promènent dans la forêt et qu'elles prennent la voiture pour aller jusqu'à la cabane.

Mme Martine Rebetez a constaté une multiplication des chiens à Granges, comme dans d'autres communes. Il sera bien de refaire un tout-ménage en insistant sur les bons comportements à adopter avec les chiens.

M. Jérôme Lambert se souvient, qu'à sa demande, le Conseil communal avait posé une affiche en papier interdisant les chiens à la place de jeux du restaurant, mais celle-ci a duré 3 semaines. M. Jérôme Lambert demande si c'est possible de mettre un panneau définitif ? Le Conseil communal prend note de la demande.

\*\*\*\*\*

M. Marcel Dorthe, qui habite au bord de la route cantonale, relève que les automobilistes roulent à une vitesse excessive. Il demande s'il y a un moyen pour faire ralentir les gens. La situation est dangereuse au sortir de sa maison. Dans un premier temps, le Conseil communal posera le radar pédagogique.

\*\*\*\*\*

M. Frédéric Bracher est d'avis que si on posait un radar à chaque entrée du village, cela inciterait les automobilistes à rouler moins fort. M. le Président précise que la pose des radars n'est pas de la compétence du Conseil communal. De plus, pour que le canton pose des radars, il faut leur prouver que les dépassements de vitesse sont réguliers.

\*\*\*\*\*

M. Grégoire Demaurex demande si c'est possible de mettre à disposition la planification financière afin de pouvoir se projeter avant l'assemblée. Mme Christine Varone prend note ; la planification financière sera mise à disposition avec les autres documents.

\*\*\*\*\*

Mme Valérie Cottet intervient au sujet de l'éclairage de la chapelle de Granges. Elle rappelle que c'est la société de développement qui a payé l'éclairage à l'époque. Actuellement, la commune paie la facture d'électricité. Cette belle chapelle, c'est l'emblème de notre commune. Néanmoins, cela fait des années qu'il manque une lumière côté Palézieux. De plus, un matin sur deux, la chapelle n'est plus allumée. Mme Valérie Cottet demande que la commune prenne en charge les frais des changements des lumières.

M. le Président prend bonne note de la remarque et indique que le Conseil communal va bientôt rencontrer le comité de la Chapelle pour discuter du changement de l'éclairage.

\*\*\*\*\*

Concernant la rénovation du bâtiment de l'administration communale, M. Andreas Lang demande comment vont être réaménagés les espaces.

M. le Président répond que l'ancienne salle communale et la salle du Conseil communal pourraient être affectées à une autre utilisation. Le projet sera analysé dans le courant de l'année prochaine.

M. Andreas Lang demande si la population sera intégrée à la réflexion. M. le Président n'a pas la réponse à cette question, mais précise que délai est relativement court pour entreprendre cette transformation.

\*\*\*\*\*

Concernant le vote lors d'une prochaine Assemblée communale sur la mise en place du 30 km/h, M. Dimitri Zaganidis demande quelle partie du village sera concernée.

M. le Président explique que, dans l'idée de base, tous les quartiers seraient en zone 30 km/h et la route principale resterait à 50 km/h.

M. Arnaud Kernén est d'avis que 50 km/h pour la route principale, c'est trop. Lorsque les bus arrivent en bas de la route, c'est très serré. Ne peut-on pas limiter la route principale à 30 km/h ou 40 km/h ?

M. le Président indique que c'est compliqué de baisser à 30 ou 40 km/h car les bus ont des horaires à respecter.

M. Ludovic Gabriel rappelle qu'il y a aussi le bon sens, ce n'est pas parce que la vitesse est limitée à 50 km/h qu'on doit rouler à 50 km/h. Il faut s'adapter à la configuration des lieux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie particulièrement Mmes Christine Varone et Cristina Beaud pour la préparation et la présentation des budgets. Il remercie également la commission financière pour sa collaboration, ainsi que Mmes Patricia Gabriel et Catherine Gaillard pour la préparation et l'organisation de cette assemblée, et M. Yannick Ruchti pour la préparation de la salle. M. le Président remercie également l'ensemble de ses collègues qui ont contribué à la préparation de cette assemblée.

M. le Président clôt cette assemblée en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, et au vu de l'heure avancée, il annonce que le verre de l'amitié sera offert à la prochaine assemblée.

L'assemblée est levée à 23h40.

Le Président

La Secrétaire

Savio Michellod

Patricia Gabriel